

considère qu'ils devraient être administrés comme utilité publique. C'est la réponse à votre question.

D. Vous tenez donc comme établi que dès qu'un homme devient administrateur d'une entreprise privée quelque chose se déränge en lui; il cesse d'être aussi honnête qu'il l'était. Je cherche seulement à connaître votre opinion. Je ne la contredis ni ne la partage.—R. Pas nécessairement, monsieur Blackmore. J'estime que ces gens administrent leurs affaires avec toute l'efficacité et l'intégrité possible dans les limites que leur assigne la ligne de conduite établie, à condition qu'ils s'en tiennent à cette ligne de conduite, mais ils ne se sont pas tenus à celle énoncée dans la loi, ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois, en ce qu'ils ont exigé un taux d'intérêt supérieur à celui qui leur était permis. Nous savons que cela a changé ces dernières années, mais c'est ce qui s'est passé. Un bon nombre de ceux qui dirigeaient ces entreprises sont encore à leur tête. Ce sont les mêmes gens qui agissaient à l'encontre de la loi.

D. C'est ce fait qui a servi de fondement à votre affirmation?—R. Oui.

D. Ce n'est pas qu'ils manquaient d'intégrité ou de compétence ou de volonté de travailler dans l'intérêt de l'ensemble de la population?—R. Le mémoire contient quelques autres choses. Nous prétendons que s'ils avaient fait fonctionner efficacement le régime sur lequel ils avaient au fond la haute main ils auraient dû prévoir ce qui allait se produire de 1925 à 1929 et que leur propre action inflationniste a grandement hâté. Ils auraient dû le prévoir, mais lorsqu'ils furent arrivés à la fin de cette période avec un système imperméable à toute réforme et qu'ils furent entrés dans un état de stagnation, je n'ai pas pu les exonérer de tout blâme et de toute responsabilité. S'ils n'ont pas pu prévoir à quoi allait aboutir cette action à laquelle ils ont pris part, j'ai alors raison d'affirmer qu'ils n'étaient pas les gens voulus pour occuper ces postes.

D. Etes-vous bien certain que ces hommes feraient preuve d'un meilleur jugement s'ils administraient des institutions d'Etat?—R. Si le régime devenait jamais une entreprise d'Etat, je m'attendrais naturellement à ce qu'il soit placé sous la surveillance d'une commission établie à cette fin. Le danger d'ingérence politique, d'influence politique et autres choses de ce genre a été mentionné ici. Plus on cherche à me convaincre, plus je perds confiance dans le gouvernement démocratique. Je ne tiens pas à perdre cette confiance. Je m'efforce de lutter contre cette tendance. Le régime en question devrait naturellement fonctionner sous la surveillance d'une commission impartiale. Vos commissaires seraient probablement des juges d'une cour supérieure. D'après mes propres constatations, un juge d'une cour supérieure ne se laisse d'ordinaire influencer par personne. Peu lui importe le chef politique qui peut chercher à l'influencer: il ne cède pas. Si la surveillance du régime était confiée à une commission impartiale, j'aurais encore assez de confiance dans l'administration gouvernementale.

D. Il va de soi que nous devons examiner tout ce domaine avec grand soin. Permettez que je cite comme exemple du genre de chose qui peut nous aider dans notre enquête ce qui a été fait relativement à nos taux ferroviaires de transport-marchandise. Croyez-vous que les populations de la Saskatchewan et de l'Alberta aient été justement traitées sous ce rapport?—R. Non, pas tout à fait. Je reconnais cependant les difficultés qui se présentent en matière de transport à longue distance, mais je crois quand même que les taux de transport sont trop élevés. Si, pour établir une comparaison entre le réseau d'état et le réseau privé, vous faites abstraction du capital dilué du réseau d'Etat et le réduisez à la valeur courante réelle de son actif réel, vous constatez que ses recettes d'exploitation se comparent favorablement à celles du réseau privé. J'estime que le réseau national a été exploité très efficacement.

D. Permettez-moi de prendre pour exemple, pour point de départ, un simple fait pris parmi bien d'autres. Je parle de mémoire, car je ne m'attendais pas à m'en servir, mais je crois que ma mémoire m'est fidèle sous ce rapport. Les frais de transport de 100 livres de fil barbelé de Montréal à Vancouver sont de